



Cette politique publique s'est affirmée avec l'élaboration d'un véritable plan de gestion à 10 ans pour les communes, la Communauté du pays d'Aix, le Conseil général

14 AVR. 2005

Aix-en-Provence, le

N/Réf. : NF/451

**Commission particulière du débat public
LGV Paca
1 Bd Dugommier
13001 Marseille**

Objet : Projet LGV Provence – Alpes – Côte d'Azur

Les communes, représentées depuis 2001 par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ont créé en août 2000 le Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire pour développer un projet commun sur ce territoire, ayant pour objet « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel, en rassemblant leurs moyens et compétences ».

L'objet du Syndicat, dénommé Grand Site Sainte-Victoire, porte sur les missions suivantes :

- la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies,
- la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel,
- l'accueil des publics et le développement local durable.

A ce titre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la position du Syndicat au sujet du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse en région PACA.

L'implantation d'une infrastructure d'une telle importance aurait un impact considérable sur ce massif forestier d'un seul tenant de plus de 30 000 ha, unique dans cette région.

Sur le plan paysager, au pied de la montagne Sainte-Victoire, paysage cézannien de notoriété mondiale, ce serait un élément de dégradation irréversible, en complète contradiction avec la reconnaissance nationale de son caractère exceptionnel, consacré par le classement au titre de la loi de 1930 sur les sites de 6500 ha en 1983, et qui fait l'objet en ce moment d'une étude de classement complémentaire sur le massif du Concors.

Sur le plan biologique, ce territoire qui constitue la plus importante zone Natura 2000 de la région, avec 29000 ha, se caractérise par un très bon état global de conservation. Les inventaires naturalistes réalisés en 2004 ont mis en évidence l'importance de maintenir l'intégrité de ce vaste réservoir biologique pour les déplacements et l'organisation sociale des espèces.

A ce titre, le comité de pilotage Natura 2000, en date du 18 mai 2004, a retenu l'objectif prioritaire de « limiter le développement d'infrastructures et d'aménagements pérennes pouvant entraîner un morcellement des espaces naturels ».

En outre, depuis le grand incendie de 1989 qui a dévasté plus de 5000 ha de forêt, les collectivités locales, avec le soutien de l'Etat, conduisent une action de gestion concertée en vue de la protection et de la mise en valeur de ce massif.

Cette politique publique s'est affirmée avec l'élaboration du projet territorial, véritable plan de gestion à 10 ans, adopté en 2003 par le Grand Site, les communes, la Communauté du pays d'Aix, le Conseil général et le Conseil régional.

Le projet territorial indique que « l'équilibre existant entre les entités paysagères des massifs Concors et Sainte-Victoire doit être préservé », en précisant que « le développement de grandes infrastructures et plus globalement de la constructibilité, y compris en bordure de massif est proscrit ».

Au vu de l'ensemble de ces caractéristiques, le ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Monsieur Serge LEPELTIER a attribué le label Grand Site de France au Grand Site Sainte-Victoire en juin 2004.

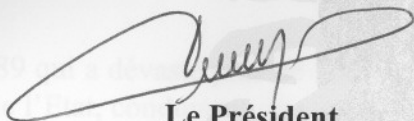
Cette consécration, résultat d'une instruction approfondie par l'ensemble des services de l'Etat ainsi que de l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, traduit la qualité du travail mené par les pouvoirs publics avec l'ensemble des acteurs privés, professionnels et associatifs.

On le voit, chacun s'accorde à le reconnaître, une dynamique de gestion durable est installée sur ce territoire. A proximité immédiate d'une métropole de plus d'un million d'habitants, en pleine expansion économique et démographique, un important espace naturel reste préservé afin d'offrir aux habitants et usagers un paysage de qualité, un patrimoine naturel et culturel de grande valeur, un cadre de vie et de loisirs authentique et équilibré.

Toute modification radicale sur ce territoire, que ce soit au nord au sein des massifs du Ligourès, Concors, Vautubière, au centre avec la montagne Sainte-Victoire ou au sud sur le plateau du Cengle et ses abords, remettrait en question cette dynamique globale fondée sur un consensus local et national.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Grand Site Sainte-Victoire exprime la position suivante dans le cadre du débat public sur le projet ferroviaire à grande vitesse en PACA :

- Opposition sur tous tracés de la ligne LGV pouvant porter atteinte à l'espace naturel compris entre la vallée de la Durance au nord et la vallée de l'Arc au sud.
- A ce titre, opposition aux scénarios suivants présentés dans le dossier du maître d'ouvrage pour le débat public :
 - Scénarios à deux axes
 - Durance - Nord Toulon
 - Nord Aix - Nord Toulon
 - Nord Arbois - A 8 - Nord Toulon
 - Scénarios à trois axes
 - Durance - Haut Var
 - Nord Aix - Haut Var
 - Durance - Centre Var
 - Nord Aix - Centre Var
 - Nord Arbois - Centre Var



**Le Président
André GUINDE**